



Montpellier le 26 janvier 2018

Marie-Jeanne Verny
Professeur des Universités
Présidente du CREO-Lengadòc
lengadoc@felco-creo.org

à Madame Carole Delga
Présidente de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée

Objet : contacts rectorat Montpellier

Madame la Présidente

J'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'un courrier adressé ce jour à Madame le Recteur de l'Académie de Montpellier.

Le CREO, qui représente les enseignants d'occitan de l'Éducation Nationale a déjà eu l'occasion de vous informer du traitement catastrophique de la question dans notre Académie. Le dossier qui accompagne notre courrier énumère une série de problèmes et dysfonctionnements qui s'accroissent d'année en année.

Une nouvelle fois, nous faisons appel à vous, comme nous avons fait appel à Madame la Présidente et à Monsieur le premier vice-président de l'OPLD. L'intervention de nos élus est pour nous indispensable.

Au nom des enseignants représentés par le CREO, je vous remercie, Madame, de votre intervention et vous prie d'agréer, avec nos vœux pour 2018, l'expression de notre haute considération.



Marie-Jeanne Verny
Professeur des Universités
Présidente du CREO-Lengadòc
lengadoc@felco-creo.org

Montpellier le 26 janvier 2018

à Madame le Recteur
Chancelier des Universités

Objet : *demande de rendez-vous du CREO Lengadòc*

Madame le Recteur,

Bien que les précédents courriers que nous vous avons adressés, depuis 2012, fussent tous restés sans réponse, nous nous permettons, une fois encore, de vous demander de recevoir les responsables de notre association qui représente les professeurs d'occitan dans les premier et second degrés.

Dans la lettre du 26 mars 2017, nous vous interrogeons sur la déclinaison académique prévue de la convention cadre sur l'enseignement de l'occitan signée le 26 janvier 2017. Existe-t-il aujourd'hui un plan de développement de l'enseignement de l'occitan dans les écoles, collèges et lycées de notre académie ?

En l'absence de CALR - puisque le conseil ne s'est plus réuni depuis novembre 2016 – et, a fortiori, en l'absence de comités techniques liés à celui-ci – quelles sont les dispositions générales qui légitiment, dans notre académie, les choix d'ouvertures (rares) ou de fermetures (nombreuses) d'enseignement ?

Nous vous communiquons ci-joint, en annexe, un document de travail qui a servi de base, pour l'Académie de Montpellier, au dossier remis par la FELCO (Fédération des enseignements de langue et culture occitanes, à laquelle le CREO est affilié) à Monsieur Matthieu Lahaye, conseiller chargé de mission pour les langues régionales au ministère de l'éducation nationale, lors de l'entretien qu'il nous a accordé le 11 janvier dernier. Nous y faisons le constat de la situation régulièrement dégradée de l'enseignement de l'occitan dans notre académie et de la difficulté qui est la nôtre d'être seulement informés des décisions concernant les postes, les moyens, les bilans annuels et les perspectives de cet enseignement.

Nous faisons part de ce document et de notre lettre à madame Charline Claveau-Abadie, présidente de l'OPLO (office public de la langue occitane) et à Madame Carole Delga, présidente de la Région Occitanie.

En renouvelant notre demande de rendez-vous, nous vous prions d'agréer, Madame le Recteur, l'expression de notre entier dévouement au service public de l'éducation nationale.

Annexe - Quelques données factuelles

1- Un cadre institutionnel gravement lacunaire – des relations difficiles avec le rectorat

Cette situation difficile perdure depuis plusieurs années. Contrairement à une coutume établie depuis des décennies, il est, depuis plusieurs années, impossible de travailler en concertation avec les services du rectorat :

- Les demandes d'audience restent sans réponse.
- Les conseils académiques ne sont pas organisés depuis 2016 et lorsqu'ils l'étaient, se fut en dépit des modalités prévues par la loi (convocations au dernier moment, liste des destinataires aléatoire, aucun groupe de travail de suivi n'est organisé, les documents ne sont distribués qu'en séance et font état de données incomplètes, voire inexactes).
- Le suivi – ou le non-suivi – du développement des cursus d'enseignement (bilingue, bilangue), l'affectation des collègues du premier degré se font sans sérieux véritable.
- Par ailleurs, à ce jour, l'écriture et la mise en place de déclinaison académique de la convention-cadre signée en janvier 2017 par Madame la Ministre de l'Éducation nationale, ne sont toujours pas organisées.

2- Dans le 1er degré

2.1.1- Pas de développement du bilinguisme

Les perspectives de développement affirmées par les derniers textes dont la Loi d'Orientation de 2013 non seulement ne sont pas suivies dans l'académie mais elles sont délibérément ignorées.

Aucun site bilingue public nouveau n'a été créé depuis plusieurs années, alors même que les sites existants continuent d'être attractifs pour les familles.

1.2- Une mauvaise gestion des ressources humaines

Aucune information, aucune valorisation, aucun encouragement institutionnel ne sont proposés aux enseignants en fonction désireux d'utiliser leur compétence linguistique dans leur enseignement général, qu'ils soient au non issus de concours spécifique. Le seul lieu de formation continue est le stage académique organisé par les conseillers pédagogiques départementaux.

En dehors du site de Carcassonne, par ailleurs excentré, aucune formation, aucune information n'est assurée sur les sites ESPE de Montpellier, Nîmes et Mende. Or, dans ces deux derniers sites notamment, l'ouverture de modules de sensibilisation – initiation à la langue et à la culture permettrait de faire émerger de nouvelles compétences et d'affecter les enseignants formés dans les départements concernés.

Aucun recensement n'est fait des titulaires du concours spécial LR, accompagné d'un plan académique concerté d'affectation qui permettrait de construire le développement de l'enseignement de et dans la langue. Les titulaires du concours spécial n'ont pas toujours la possibilité d'enseigner l'occitan.

Des difficultés récurrentes sont signalées au CREO quant au fonctionnement des sites bilingues existants :

- pas ou peu de remplaçants en bilingue alors que le personnel existe (voir ci-dessus)
- nominations ne tenant pas compte de la spécificité des cursus et des compétences des personnels (concours bilingue)
- manque de souplesse dans la carte scolaire et lourdeurs institutionnelles multiples qui font du cursus bilingue dans un établissement un repoussoir pour beaucoup d'enseignants, de directeurs et d'inspecteurs.

1.3- Remplacement de la Conseillère Pédagogique Départementale (CPD) d'occitan du département de l'Hérault

Le poste de CPD Occitan de l'Hérault est, à ce jour, vacant. La possibilité d'ouvrir l'offre aux autres départements de l'académie, voire à la Région académique, ne semble pas avoir été retenue.

Une solution transitoire a été mise en place (pour l'année scolaire 2017-2018) autour d'une équipe composée de 3 personnes dont l'ancienne CPD occitan, seule titulaire du CAFIPEMF. Administrativement le poste existe toujours (et c'est l'essentiel), car les 27 points de NBI seront partagés entre les deux autres collègues qui ont accepté de continuer la mission pour le développement de la langue et de la culture occitane dans l'Hérault et de conserver la dynamique impulsée depuis 4 ans.

Nous serons attentifs à ce que cette solution transitoire débouche sur une consolidation du dispositif lors de la préparation de la rentrée 2018.

2.- Dans le 2nd degré

2.1- Diminution considérable et gaspillage des ressources humaines disponibles.

Faute d'entrants dans l'Académie, le nombre d'enseignants compétents a diminué de façon considérable depuis 15 ans, passant de 56 à un peu plus de 30. Or, dans leur service, l'équivalent de 14 ETP est affecté à l'enseignement de la discipline de valence.

2.2- Coordination insuffisante du développement de l'enseignement 1^{er} - 2nd degré

En l'absence de coordination, de volonté de développement et de directives bien claires, les chefs d'établissements réduisent les horaires presque partout, voire suppriment des heures malgré les effectifs. Dans certains cas, le suivi n'est pas assuré. Par exemple, alors que les deux collèges de Vergèze et Vauvert dans le Gard comptent respectivement 101 et 170 élèves en

occitan, le lycée de secteur (Milhaud) n'a pas ouvert d'enseignement en 2nd malgré une forte demande des parents et un avis favorable de la DSDEN du Gard en CALR de 2016. Toujours dans le Gard, il n'y a pas de suivi - ou un suivi insuffisant - des sites bilingues du premier degré du Vigan et de Saint-Privat des Vieux, près d'Alès, où existe aussi une école *Calandreta*. Dans l'Aude, aucune perspective sérieuse ne se présente du suivi du site bilingue de Lézignan-Corbières.

Les dotations spécifiques académique ou départementales (équivalent de 5,5 ETP en occitan) qui avaient permis le développement jusque vers 2010 ont été progressivement rognées. Les moyens disponibles et donc l'offre d'enseignement sont considérablement réduits par rapport aux années 2000. Les chefs d'établissements ne considèrent généralement pas que l'occitan relève pour partie de leur dotation globale et, faute d'information, d'incitation, se limitent – pour le mieux – à l'utilisation des deux heures fléchées.

Le problème est très nettement mis en lumière dans les sections bilingues de collège où le financement d'un enseignement de DNL – non pris en charge par la dotation spécifique – décline dans la plupart des établissements. Ainsi à Clermont l'Hérault (34) l'enseignement de la DNL qui avait été créé au collège en continuité du cursus bilingue en primaire est supprimé cette année. L'établissement passe de 16 h en 2016 à 8 h en 2017, avec les mêmes effectifs. Les horaires de l'occitan au lycée de secteur (J. Vallot) sont passés de 4 h à 2 h.

Même cas de figure à Villefort (48) : effondrement des moyens (3 h pour tous niveaux), alors qu'il y a un cursus bilingue en primaire et une section dynamique au lycée de St Chély.

À Montpellier, où l'enseignement bilingue s'est développé en premier degré public et privé (Calandretas), le lycée Frédéric Bazille, qui accueillait notamment les élèves du collège *Calandreta*, a supprimé l'enseignement de l'occitan à la rentrée 2017.

2.3- Conditions d'enseignement

L'instabilité des offres d'enseignement en termes horaires –remises en question chaque année en fonction des choix de répartition des moyens au sein des établissements – engendre malaise et lassitude chez les enseignants. De nombreux arrêts pour cause de maladie, quelques changements de discipline sont à regretter.